



RISQUES CHIMIQUES À MICHELIN BLANZY

Une expertise qui soulève de sérieuses questions sur la santé des salariés

Que respirons-nous réellement dans nos ateliers ? À quels produits chimiques sommes-nous exposés ? Les protections mises en place par Michelin sont-elles suffisantes ?

À la suite de plusieurs cas de cancers de la vessie reconnus en maladie professionnelle, le CSE de Michelin Blanzay, sous l'impulsion de la CGT, a décidé de faire réaliser une expertise indépendante sur les risques chimiques dans l'atelier Génie Civil.

Les conclusions de cette expertise, présentées en novembre 2025, sont particulièrement préoccupantes.

Le rapport met en évidence d'importantes insuffisances dans l'évaluation des risques chimiques, la prévention des expositions et les moyens de protection des salariés.

Il révèle également la présence de substances dangereuses pour la santé et souligne les conséquences possibles d'expositions répétées, dont certaines peuvent se manifester plusieurs années, voire plusieurs décennies plus tard.

Comment ces risques ont-ils pu perdurer ? Pourquoi certaines protections restent-elles insuffisantes ? Quelles mesures concrètes Michelin doit-il désormais mettre en œuvre ?

Pour la CGT Michelin Blanzay, cette expertise confirme la nécessité d'agir rapidement et durablement pour protéger la santé des salariés.

Les études, les annonces et les engagements ne suffisent pas. Ce sont les conditions réelles de travail qui doivent changer.

Parce que chaque salarié a le droit de connaître les risques auxquels il est exposé, la CGT Michelin Blanzay met à votre disposition la synthèse de cette expertise.

Pour la consulter, rapprochez-vous de vos élus locaux.

CGT MICHELIN BLANZY — Notre santé n'est pas négociable !